Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200040715-20250404-329091DL2408521-DE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 04 avril 2025

OBJET : ESPACE PUBLIC, VOIRIE, INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES - Coeurs de Ville, Coeurs de Métropole - Murianette - Bilan de la concertation

Rapporteurs : Sylvain LAVAL
Pascal CLOUAIRE

Délibération n° 35

Le quatre avril deux mille vingt-cinq à 10 heures, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **119** de la n°1 à la n°18, **117** de la n°19 à la n°84, **102** à la n°85, **117** à la n°86, **112** de la n°87 à la n°97

Présents :

Bresson : GUYOMARD – **Brié et Angonnes :** SOULLIER – **Champ sur Drac :** DIETRICH – **Champagnier :** CHOLAT – **Claix :** REVIL pouvoir à STRECKER de la n°19 à la n°49, STRECKER – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à SAVIN de la n°86 à la n°97 – **Domène :** C. LONGO, SAVIN – **Echirolles :** BOUHAFS, DEMORE pouvoir à BOUHAFS de la n°1 à la n°49, LABRIET, MADRENNES, MOULIN-COMTE, RABIH, ROSA pouvoir à NAMUR de la n°87 à la n°97 – **Eybens :** BEJJAJI pouvoir à SEMANAZ de la n°85 à la n°97, SCHEIBLIN – **Fontaine :** DE CARO, LEYRAUD pouvoir à F. LONGO de la n°87 à la n°97, F. LONGO pouvoir à HOURS de la n°2 à la n°19, THOVISTE, TROVERO – **Gières** : CUSSIGH, VERRI – **Grenoble** : ALLOTO, BELAIR pouvoir à KADA de la n°87 à la n°97, BEN-REDJEB, BERON-PEREZ pouvoir à MADRENNES de la n°85 à la n°97, BERTRAND pouvoir FRISTOT de la n°50 à la n°97, BOER, BOUZEGHOUB, BRETTON, CAPDEPON pouvoir à DIETRICH de la n°1 à la n°18, CARIGNON, CENATIEMPO, CHALAS pouvoir à DE CARO de la n°87 à la n°97, CLOUAIRE, CONFESSON, DESLATTES, DJIDEL-BRUNAT pouvoir à CONFESSON de la n°1 à la n°49, FRISTOT, GARNIER, KADA, KRIEF pouvoir à GARNIER de la n°85 à la n°97, LHEUREUX pouvoir à MONGABURU de la n°19 à la n°97, MARTIN pouvoir à PFISTER de la n°48 à la n°84, MONGABURU, NAMUR, OLMOS pouvoir à DESLATTES de la n°51 à la n°97, PANTEL, PETERS, PFISTER, PICOLLET, PIOLLE pouvoir à L.COIFFARD de la n°1 à la n°84, ROCHE, SABRI, SCHUMAN, SPINI pouvoir à CARIGNON à la n°97 – **Herbeys :** FLEURY– **Jarrie :** GUERRERO – **La Tronche :** DEBEUNNE, SPINDLER pouvoir à GRAND de la n°47 à la n°71 puis de la n°85 à la n°97 – **Le Fontanil-Cornillon :** DUPONT-FERRIER pouvoir à GARCIN de la n°86 à la n°97 – **Le Gua** : FARLEY – **Le Pont de Claix :** FERRARI, GRAND – **Le Sappey en Chartreuse :** ESCARON – **Meylan :** CARDIN, HERENGER pouvoir à CARDIN de la n°47 à la n°49, HOURS pouvoir à SOULLIER de la n°50 à la n°97 – **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER –

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200040715-20250404-329091DL2408521-DE

Murianette : GARCIN – **Mont Saint-Martin** : DEPINOIS – **Montchaboud :** SOTO – **Notre Dame de Commiers** : RENIER– **Noyarey :** PENNISI – **Poisat :** BUSTOS – **Proveysieux :** BALESTRIERI – **Quaix en Chartreuse :** ROSSETTI – **Saint Barthélémy de Séchilienne :** STRAPPAZZON – **Saint-Egrève** : AMADIEU pouvoir à PANTEL de la n°85 à la n°97, CHARAVIN, B. COIFFARD – **Saint Georges de Commiers :** GRIMOUD – **Saint-Martin d'Hères :** ASSALI pouvoir à RUBES de la n°1 à la n°18, CHERAA, OUDJAOUDI pouvoir à AMADIEU de la n°19 à la n°50, RUBES pouvoir à ASSALI de la n°60 à la n°97, QUEIROS pouvoir à VEYRET de la n°19 à la n°97, SEMANAZ, VEYRET – **Saint-Martin Le Vinoux :** LAVAL, MARDIROSSIAN – **Saint-Paul de Varces :** CURTET – **Saint-Pierre de Mésage :** MASNADA pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°60 à la n°97 – **Sassenage :** GENIN-LOMIER pouvoir à GUYOMARD de la n°70 à la n°97, MERLE pouvoir à C. LONGO de la n°70 à la n°97 – **Sarcenas :** DULOUTRE – **Séchilienne :** PLENET – **Seyssinet Pariset :** LISSY, SIEFERT – **Seyssins :** MARGUERY – **Varces Allières et Risset :** CORBET, LEMARIEY – **Vaulnaveys-le-bas :** JM. GAUTHIER pouvoir à PENNISI de la n°85 à la n°97 – **Vaulnaveys Le Haut** : PORTA pouvoir à B. COIFFARD de la n°85 à la n°97 – **Venon :** ODDON – **Veurey-Voroize :** JULLIEN – **Vif :** GENET, GONAY pouvoir à GENET de la n°67 à la n°97 – **Vizille :** L. COIFFARD, JACQUIER.

Absents ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Echirolles : SULLI pouvoir à LABRIET de la n°1 à la n°49 puis pouvoir à DEMORE de la n°50 à la n°86 – **Grenoble :** CARROZ pouvoir à BRETTON, SIX pouvoir à THOVISTE – **Notre Dame de Mésage** : BUISSON pouvoir à LAVAL – **Seyssins :** HUGELE pouvoir à CHALAS de la n°1 à la n°86 - **Saint-Martin d'Hères :** KDOUH pouvoir à CHERAA

Absents :

Bresson : GUYOMARD à la n°85 – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN à la n°85 – **Domène :** C. LONGO à la n°85, SAVIN à la n°85 – **Echirolles : :** BOUHAFS de la n°87 à la n°97, DEMORE de la n°87 à la n°97, MOULIN-COMTE de la n°19 à la n°97, LABRIET de la n°87 à la n°97, SULLI de la n°87 à la n°97 – **Grenoble** : BOER à la n°85, CARIGNON à la n°85, SPINI à la n°85, ROCHE de la n°19 à la n°97 – **Le Fontanil-Cornillon :** DUPONT-FERRIER à la n°85 – **Le Sappey en Chartreuse :** ESCARON à la n°85 – **Murianette** : GARCIN à la n°85 – **Saint-Paul de Varces :** CURTET à la n°85 –**Sassenage :** GENIN-LOMIER à la n°85, MERLE à la n°85 – **Seyssins :** HUGELE de la n°87 à la n°97– **Vif :** GENET à la n°85, GONAY à la n°85.

Souad GRAND a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200040715-20250404-329091DL2408521-DE

Les rapporteurs, Sylvain LAVAL;Pascal CLOUAIRE;
Donnent lecture du rapport suivant,

OBJET : ESPACE PUBLIC, VOIRIE, INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET MOBILITES DOUCES - Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole - Murianette - Bilan de la concertation

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.103-2 ;

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole et notamment sa compétence en matière de « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » ;

Vu la délibération du 20 mai 2022 décidant du lancement du projet Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole / Murianette - Lancement du projet ;

Vu la délibération du 24 novembre 2023 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable de l'étude Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole – Murianette,

Contexte

La commune de Murianette connait actuellement un fort développement urbain que Grenoble-Alpes Métropole et la commune cherchent à encadrer. Deux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont ainsi été mises en place dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Ce développement urbain se traduit notamment par des opérations immobilières sous la forme de petits collectifs dans un centre bourg principalement résidentiel, qui manque aujourd'hui d'espaces publics permettant aux habitants de se rassembler. Les espaces de circulations et de stationnements sont par ailleurs aménagés en faveur de l'automobile, au détriment des modes actifs (manque de continuité, de confort et de sécurisation). La densification du centre-bourg, impliquant des flux de circulation tous modes plus importants, vient renforcer cette problématique liée à la mobilité.

Dans ce contexte d'évolution du centre de Murianette, les aménagements ne paraissent plus adaptés au nouveau contexte urbain. Par délibération du 20 mai 2022, Grenoble Alpes Métropole a décidé le lancement d'une étude « Cœurs de ville, Cœurs de Métropole » (CVCM) pour le réaménagement du centre-bourg de Murianette. Il s'agit d'une première étape avant le lancement d'études opérationnelles. La démarche CVCM est donc une opportunité pour rendre le centre bourg de Murianette plus agréable à vivre en offrant une qualité d'aménagement favorable à des déplacements apaisés.

Ce projet de réaménagement des espaces publics a nécessité, en application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la mise en œuvre d'une concertation préalable permettant d'associer les habitants au projet. La présente délibération a donc pour objectif d'établir le bilan de cette concertation réglementaire.

Objectifs du projet

- Recomposer la trame urbaine et ses espaces publics autour d'une centralité de village.
- Requalifier les espaces publics dans une logique de lutte contre le dérèglement climatique, par la végétalisation et la désimperméabilisation des sols, et par la mise en valeur de la trame verte et bleue en adéquation avec l'OAP Paysage et Biodiversité du PLUi.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200040715-20250404-329091DL2408521-DE

- Affirmer une identité du centre-bourg autour d'une place de village, et garantir la qualité architecturale par un maintien des formes urbaines et le respect de l'existant.
- Proposer des solutions de mobilité sécurisées pour les modes actifs, dans une logique de transit mais aussi de flux transversaux de desserte communale (futures opérations immobilières), en apaisant les vitesses sur la rue Hector Berlioz (ancienne RD523) par une action d'envergure sur les carrefours, et sur la réduction de l'espace dédié aux voitures.
- Actualiser l'étude des risques torrentiels, et redéfinir les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour protéger la population, tout en valorisant les équipements de rétention en tant qu'espaces publics paysagers.
- Développer une stratégie de maîtrise foncière assurant la cohérence d'ensemble des aménagements et d'éventuelles adaptations du PLUi.
- Planifier le financement des équipements publics métropolitains et communaux, notamment de l'école et des espaces associatifs, et la mise en place d'outils de recettes fiscales.
- Proposer une stratégie de développement de commerces de proximité, afin d'accompagner le renforcement de la centralité.

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Le processus de concertation s'est déroulé du 29 septembre 2023 au 1 décembre 2024.

1. Plusieurs outils d'information et de communication ont été utilisés pour le projet

Numérique

- Une page dédiée et des informations régulières ont été mises en ligne sur la plateforme participative de la Métropole. Cette page a également permis la mise à disposition des comptes rendus des temps de concertation ;
- Des informations sur la tenue de temps de rencontre ont été relayées sur la page Facebook de la Participation de la Métropole et sur le site internet de la Ville de Murianette ;
- Un système de liste de diffusion par mail pour les participants ayant donné leur accord et laissé leurs coordonnées a été mis en place ;
- Un cahier de concertation a été mis à disposition sur la plateforme participative de Grenoble Alpes Métropole.

Papier et présentiel

- Un cahier de concertation a été mis à disposition en mairie de Murianette et au siège de Grenoble Alpes Métropole pendant les horaires d'ouverture ;
- Des affiches ont été mises en place sur les équipements communaux et panneaux de communication de la commune, et des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des murianettois afin de les informer de la tenue de chacun des temps de concertation.

2. Différents outils d'expression du public ont été proposés

Un registre d'expression libre papier (en accompagnement des cahiers de concertation) a été mis à disposition en mairie de Murianette et au siège de Grenoble Alpes Métropole.
Aucun avis n'a été exprimé sur les registres papiers.

La possibilité était également offerte d'adresser un courrier à Monsieur le Président de la Métropole.
Aucun courrier n'a été reçu.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200040715-20250404-329091DL2408521-DE

Un espace de contribution numérique a été ouvert sur la plateforme participative de la Métropole du 14 septembre 2023 au 1 décembre 2024.
24 contributions ont été reçues.

3. La participation du public a pris plusieurs formes

- Un atelier « diagnostic in situ », sur la place Raffin Dugens le 5 juin 2023. L'objectif était de recueillir les usages, les perceptions et les attentes des habitants. 44 personnes y ont participé. Bien que cet atelier ait eu lieu avant le début de la phase réglementaire de concertation, ses conclusions ont été intégrées au bilan.
- Un atelier « vision commune » le 9 octobre 2023. L'objectif était de partager les orientations souhaitées pour le centre-bourg et de permettre aux participants de formuler des propositions d'aménagements sous forme d'enjeux spatialisés et d'itinéraires de mobilités. 45 personnes y ont participé.
- Un atelier « maquette » le 15 janvier 2024. L'objectif était de présenter les scénarios d'aménagement et de recueillir les avis des participants, puis de les faire travailler sur un scénario idéal avec l'aide de photos de références d'aménagements pour le futur centre-bourg de Murianette. 22 personnes y ont participé.
- Une réunion publique de bilan le 4 novembre 2024. L'objectif était de présenter le bilan de la concertation et les suites données au projet. 47 personnes y ont participé.

Les modalités prévues par la délibération du 29 septembre 2023 ont donc été pleinement mises en œuvre.

SYNTHESE DES AVIS EXPRIMÉS

Les grandes orientations du projet ont été validées par la quasi-unanimité des personnes rencontrées. La concertation a permis de recueillir un grand nombre de contributions, d'avis et de remarques sur le projet, qui ont permis son ajustement progressif tout au long de la phase de réflexion programmatique. Les avis exprimés ont été synthétisés selon les trois thèmes suivants, déclinés à chaque fois sous forme d'enjeux/envies/attentes puis de réactions/réticences/craintes :

Mobilité

Enjeux, envies, attentes :

- Favoriser les modes doux (déplacement cycles et piétons) notamment par une continuité d'aménagements cycles sécurisés sur la rue Hector Berlioz et/ou via un axe chemin Perrière – rue Raffin Dugens.
- Apaiser la circulation surtout sur la rue Hector Berlioz (ancienne RD523) et ses carrefours.
- Améliorer la desserte en bus.
- Sécuriser les piétons et les cycles vis-à-vis de la circulation routière, notamment sur le parking du groupe scolaire Raffin Dugens, par une relocalisation des emprises de stationnements existantes (selon projet de bassin et relocalisation de BG Paysage).

Réactions, réticences, craintes :

- La réduction du stationnement au vu d'une offre actuelle considérée comme trop faible, surtout aux heures d'entrées/sorties d'école. La dynamique commerciale semble aussi menacée par ces propositions. Les places supprimées ne seront relocalisées que dans un second temps (scénario long terme).
- La complexification de la circulation par des modifications du plan de circulation, les pertes de priorités aux carrefours, et la mise en impasse d'un chemin.
- La congestion aux heures de pointe par la suppression des feux, identifiés comme dangereux et pouvant engendrer des difficultés d'insertion sur la rue Hector Berlioz.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200040715-20250404-329091DL2408521-DE

- La fréquence des transports en commun trop faible ainsi qu'une tarification trop élevée.
- La proposition de création d'une desserte des futures opérations immobilières sur le chemin Perrière (OAP37). La sécurité des modes doux et le profil étroit de la rue risquent de contribuer à l'insécurité ressentie sur ce chemin.
- La suppression des feux sur la rue Hector Berlioz et le remplacement par des « cédez le passage » au niveau des rues adjacentes.
- La réalisation d'une aire de dépose-minute fait partie des demandes, afin d'accéder aux futurs commerces et de venir chercher/déposer les enfants à l'école.

Qualité des espaces publics

Enjeux, envies, attentes :

- Créer un véritable espace central, rassembleur et sécurisé, sans voiture, identifié sur le parvis de l'école et la place Raffin Dugens.
- Soigner la qualité de ces espaces par la présence du végétal et de mobilier de séjour.
- Créer des espaces de jeux pour les enfants à proximité de l'école et du « city stade », protégés des voitures.
- Renforcer/aider la présence commerciale de proximité afin de dynamiser le centre-bourg de Murianette et lui redonner une visibilité sur le trajet Domène-Gières.

Réactions, réticences, craintes :

- Les habitants sont conscients que l'aménagement du bassin dépend des études en cours et qu'il ne pourra probablement pas accueillir toutes les intentions (parking, barreau de desserte viaire depuis la rue Hector Berlioz, jeux d'enfants, lieu de fraîcheur, parc…) ce qui réduirait l'apport qualitatif du projet à long terme.
- Pour la population, l'implantation de commerces viables ne peut se faire sans la création de stationnement « arrêt minute » dédié, au regard de la clientèle de transit.

Végétalisation

Enjeux, envies, attentes :

- Le centre-bourg actuel est trop minéral : végétaliser le plus possible en lien avec les espaces naturels environnants.
- Préserver et conforter la végétation existante (notamment arborée).
- Créer un parc inondable (temporairement) à l'emplacement du futur bassin.

Réactions, réticences, craintes :

- La création de nouveaux espaces verts inquiète quant à la capacité de la commune et du service espaces verts à les entretenir.
- Conserver une visibilité dégagée dans les carrefours afin que le végétal ne mette pas en danger les usagers (notamment au carrefour Délaissée-Berlioz).
- La création d'espaces de gestion des eaux pluviales (bassin, noues, infiltration) inquiète certains quant au potentiel attractif de moustiques.

SUITES DONNEES

Programmation et phasage

Au regard des projets connexes immobiliers, des mutations possibles du foncier BG Paysage et du résultat attendu de l'étude sur le bassin de rétention notamment, il est proposé d'étudier et d'approfondir un phasage dans le temps du projet de CVCM sur la base des orientations suivantes :

- Dans un 1er temps et à compter du mandat prochain : accompagner l'opération de construction chemin d'Avignonet, apaiser la rue Hector Berlioz pour y développer les modes actifs et envisager la transformation du parvis de l'école Raffin Dugens.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200040715-20250404-329091DL2408521-DE

- A plus long terme : étudier la réalisation d'un parc inondable intégrant le bassin de rétention (suivant contraintes associées au bassin et réglementation en vigueur) avec notamment un accès via la rue Hector Berlioz et des emplacements de stationnement. Prévoir du stationnement au croisement Raffin Dugens – Montée du Champ de la Vigne grâce à l'acquisition foncière sur BG Paysage.

Au regard des avis et remarques exprimés lors de la concertation, globalement favorables aux intentions programmatiques présentées, il est proposé de poursuivre les réflexions et études nécessaires à l'élaboration du projet et à sa conception en prenant en compte les contributions issues de la concertation de la manière suivante :

Mobilités

Ce qui a été retenu et sera intégré dans la réflexion des études opérationnelles :

- La modification de l'accès à la rue Raffin Dugens par une entrée/sortie commune sans feux de régulation au niveau de la rue Hector Berlioz sera facilitée par l'apaisement global des vitesses dans le centre-bourg (plateau surélevé, étroitesse de la chaussée, rupture de linéarité…). Cependant la demande a été entendue, ainsi que les besoins de girations des cars scolaires sur ce secteur : l'ensemble fera l'objet d'une étude de carrefours spécifique en phase opérationnelle.
- Les circulations piétonnes et cyclables seront sécurisées sur Hector Berlioz, via un véritable espace dédié, séparé de la chaussée.
- L'impact stationnement à court terme est évalué et nécessitera un report modal des habitants pour les trajets courts (domicile-école < 10min à pieds). Pour les résidents murianettois plus éloignés, une aire de dépose minute devant l'école sera étudiée dans les phases opérationnelles.
- La circulation en impasse et les girations seront étudiées au niveau du chemin du Ruisseau. L'étude de circulation entre les différents carrefours sera menée avec une prise en compte des heures de pointes et des congestions éventuelles.
- La fréquence des transports en commun sur la ligne 15 a été récemment augmentée. Les tarifications des transports en commun sont hors du périmètre de réflexion de l'étude espaces publics.
- La proposition de création d'une desserte des futures opérations immobilières via le Chemin Perrière est écartée au regard du dessin actuel de l'OAP37. La desserte de l'opération devra donc se faire par l'ouest, sous condition de création d'un barreau sur la rue Hector Berlioz afin de ne pas générer de nouveaux flux sur le parvis du groupe scolaire Raffin Dugens, future centralité.
- Les remarques concernant l'aménagement récent sur Chemin Perrière sont hors périmètre CVCM.

Ce qui n'a pas été retenu :

- La demande de détournement de la piste cyclable rue Hector Berlioz sur le chemin de la Perrière n'a pas été retenue. La continuité cyclable existante, axe principal reliant Grenoble au Grésivaudan, identifiée au Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables du SMMAG, sera renforcée et sécurisée par un aménagement qualitatif. L'axe modes actifs Perrière-Dugens (via les parcelles agricoles existantes et l'OAP37) sera créé en tant qu'axe de desserte locale, selon l'avancement des promotions immobilières privées limitrophes.
- La sécurisation des modes actifs sur la Montée du Champ de la Vigne et au niveau du croisement de l'église, est hors du périmètre d'intervention à court terme. Cependant de petits aménagements ponctuels (marquages cycles, sur-largeur piétonne, alternats) pourront être réfléchis en accompagnement des trois secteurs sélectionnés.
- Les demandes concernant la sécurisation du Chemin de la Délaissée sont hors périmètre CVCM.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 038-200040715-20250404-329091DL2408521-DE

Qualité des espaces publics

Ce qui a été retenu et sera intégré dans la réflexion des études opérationnelles :

- Le développement commercial de Murianette nécessitera la localisation de places de stationnement à courte durée, qui seront intégrées dans les études opérationnelles à venir.

Végétalisation

Ce qui a été retenu et sera intégré dans la réflexion des études opérationnelles :

- La création de nouveaux espaces verts sera réfléchie au regard de la capacité de la commune et du service espaces verts à les entretenir. Des solutions existent afin de limiter l'impact en entretien de ces nouveaux espaces, par une gestion différenciée et un choix d'essences plus adaptées (arrosages, tailles…).
- La question de la visibilité dans les carrefours sera prise en compte (notamment au carrefour Délaissée-Berlioz).
- Les espaces de gestion des eaux pluviales (bassin, noues, infiltration) seront réfléchis afin de ne pas aggraver la présence de moustiques. La présence d'eau dans ces ouvrages étant temporaire, les moustiques n'ont pas la capacité de s'y reproduire.

Travaux

- La planification de travaux et l'impact circulation seront anticipés et étudiés dans les phases opérationnelles afin de limiter au maximum les désagréments des usagers.

Financement

- Le coût total du projet soulève la crainte d'une augmentation des impôts. La répartition du financement entre la Métropole et la commune de Murianette sera précisée et confirmée dans le cadre de la poursuite des études selon les orientations et capacités budgétaires des collectivités.

Après examen de la Commission Services publics de proximité du 21 mars 2025, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le bilan de la concertation présenté dans la présente délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Le Président,

CHRISTOPHE FERRARI